Corrigé du devoir d'histoire de la semaine 8

- A. Les cités romaines dans l'Empire
- 1- Doc1 p 126 Présenter le document

C'est un texte qui a pour titre « la diffusion du mode de vie romain » écrit par Tacite au ler siècle après J.C, tiré du livre intitulé « vie d'Agricola »

Montrez que les Bretons se romanisent ?

Les Bretons se romanisent car ils sont instruits dans la culture romaine (apprentissage de la langue, le latin), ils portent désormais la toge, le costume traditionnel romain, et ils adoptent le même mode de vie avec des festins, les bains dans les thermes.

2- Doc 4 p127 : -Où se situe la ville d'Arles ?

La ville d'Arles est située en Gaule (en France), en Europe.

- 3- Quels sont les signes de romanisation de cette ville ?
- -La ville est construite sur le même modèle que Rome
- -On y trouve les mêmes types de monuments qu'à Rome :(Amphithéâtre, théâtre, Thermes, Place du Forum)
- B. La citoyenneté romaine
- 4- Doc3 p 126 : Qui peuvent obtenir la citoyenneté romaine et qui la donne ?
- La citoyenneté romaine est accordée par les empereurs aux provinciaux ou qui ont servi dans l'armée ou qui ont rendu des services à Rome.
- Elle est aussi accordée par un citoyen romain à un esclave affranchi.
- 5- Doc 5 p 127: Que leur accorde Caracalla en 212?

L'empereur leur accorde la citoyenneté romaine : ils ont donc les mêmes droits que les citoyens qui vivent à Rome.

Pour terminer cette leçon, copie et continue le bilan suivant :

Les Romains favorisent partout la création de cités organisées sur le modèle de Rome. Dans ces villes, sont construits des temples, des forums, des thermes ou des amphithéâtres, et les habitants adoptent le mode de vie romain : c'est la romanisation.

La citoyenneté romaine se répand peu à peu.

Devoir à déposer à la Vie scolaire ou à envoyer par <u>mail à Mme Zoara</u> : <u>zoara.rakotoasimbola@majunga.aefe.net</u>